

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt et un février, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 février 2018

A l'exception de : Madame HUCHET  
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.  
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du  
Conseil Municipal

21 FEVRIER 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 32

### **16/ DELIBERATION DE PRINCIPE – CONVENTION TYPE DE PRET ET D'UTILISATION DU MATERIEL SPORTIF – CONVENTION TYPE DE PRET DU TRIPORTEUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la vie associative, la Ville met, à titre gracieux, du matériel communal à la disposition des associations.

Le transport (aller et retour) est assuré par l'emprunteur sans soutien logistique de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Pornichet dispose d'un triporteur qu'elle propose de mettre à disposition des associations pour assurer la promotion de leur événement notamment lors des marchés.

Une convention prévoit les conditions de mise à disposition et d'utilisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions types de prêt aux associations.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒ Vu les projets de convention type ci-annexés,  
⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 14 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention type de prêt et d'utilisation du matériel sportif.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Approuve la convention type de prêt du triporteur.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*